



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 19 AVRIL 2017,
À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE VAL-D'OR,
AU 855, 2^E AVENUE, À 10 H**

Présents

M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre
Mme Jacline Rouleau, mairesse de la municipalité de Senneterre-paroisse
M. Réjean Guay, maire de la municipalité de Rivière-Héva
M. Carol Nolet, maire de la municipalité de Belcourt
Mme Sylvie Hébert, conseillère déléguée de la ville de Val-d'Or

Également présents

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice, Service du développement local et entrepreneurial
M. Christian Riopel, directeur, Service administratif et directeur général adjoint
M. Marco Veilleux, directeur, Service de l'environnement
M. Louis Bourget, directeur général et secrétaire-trésorier

Absents

M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic
M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de M. Pierre Corbeil, préfet et maire de la ville de Val-d'Or, la séance est ouverte à 10 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Correspondance

Le directeur général fait la lecture de la correspondance reçue.

2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2017

Résolution # 103-04-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-déposé :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Direction générale;
 - 2.01 Correspondance;
 - 2.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2017;
 - 2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017;
 - 2.04 FDT – Adoption des priorités d'intervention 2017-2018;
 - 2.05 Soutien en matière d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier – Demande d'aide financière;
 - 2.06 Programme de partenariat territorial de l'Abitibi-Témiscamingue avec le CALQ – Acceptation des recommandations 2016-2017;
 - 2.07 Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) – État d'avancement des travaux;
- 3.0 Service du développement local et entrepreneurial;
 - 3.01 FDT - Fonds jeunesse – Coopérative jeunesse de services de Val-d'Or;
 - 3.02 FDT - Fonds jeunesse – Coopérative jeunesse de services de Malartic;
 - 3.03 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals – Festival de Blues du Plateau Boréal;



- 3.04 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals – Comité organisateur de Dubuisson;
 - 3.05 PMR – Priorisation des projets 2017-2018;
 - 3.06 PADF - Première priorisation 2017-2018;
 - 3.07 FDT - Programme Mobilisation et diversité – Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;
 - 3.08 Comité des nouveaux arrivants – Collaboration avec la chaîne TVC9 télévision communautaire de l'Abitibi;
 - 3.09 Autorisation paiement facture administrative – Recouvrement créance;
- 4.0 Service administratif;
- 4.01 Dépôt RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier en mars 2017 (MRC et TNO - Autres);
 - 4.02 RF – Adoption du rapport financier annuel du vérificateur comptable au 31 décembre 2016 (MRC et TNO);
 - 4.03 RF – Règlements d'emprunt # 212-02-05 et # 216-06-05 – Résolution de concordance;
 - 4.04 RF – Règlements d'emprunt # 212-02-05 et # 216-06-05 – Résolution de courte échéance;
 - 4.05 RF – Règlements d'emprunt # 212-02-05 et # 216-06-05 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
 - 4.06 RF – Suivi – Renouvellement de l'assurance-groupe au 1^{er} avril 2017;
 - 4.07 RM – Appel d'offres ADM-2017-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2017 et 2018 et autres travaux - Octroi;
 - 4.08 RM – Appel d'offres ENV-2017-013 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal - Autorisation;
 - 4.09 RH – Congrès de la COMAQ 2017 – Participation M. Christian Riopel;
 - 4.10 RH – Offre d'emploi 2017-10 – Technicien en foresterie et en gestion du territoire temporaire – Engagement de M. Claude Chamberland;
 - 4.11 RM – Appel d'offres ENV-2017-018 concernant l'acquisition d'un camion à corbeille - Autorisation;
 - 4.12 RM – Soumission ADM-2017-013 concernant le filage réseau du 42, place Hammond– Octroi;
 - 4.13 RM – Appel d'offres ADM-2016-007 concernant les travaux de rénovation au 42, place Hammond - Ajouts;
 - 4.14 RM – Soumission ENV-2017-020 concernant le suivi des opérations de l'usine de traitement du lixiviat en 2017 - Octroi;
 - 4.15 COM – Soumission COM-2017-004 concernant l'impression de la publicité soulignant les 10 ans de l'enviroparc de Val-d'Or - Octroi - RETIRÉ;
 - 4.16 RM – Appel d'offres ENV-2017-002 concernant le transport de copeaux - Octroi;
 - 4.17 RM – Appel d'offres ENV-2017-017 concernant la location d'un chargeur - Autorisation;
 - 4.18 COM – Soumission COM-2017-004 concernant la publication d'une publicité soulignant les 10 ans de l'enviroparc de Val-d'Or - Octroi;
 - 4.19 RM – Appel d'offres FOR-2017-003 concernant la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux de la MRCVO - Autorisation;
 - 4.20 RM – Appel d'offres FOR-2017-004 concernant la réalisation du scarifiage et du reboisement de la MRCVO - Autorisation;
 - 4.21 RH – Offre d'emploi 2017-07 – Préposé à l'écocentre de Malartic régulier à temps partiel – Engagement de M. Sandor Mendi;
 - 4.22 RH – Offre d'emploi 2017-09 – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire – Engagement de M. Yvon Gaulin;
 - 4.23 RH – Offre d'emploi 2017-08 – Conducteur de transroulier temporaire à temps partiel – Engagement de M. Jean-Pierre Lemoine;
 - 4.24 RM – Soumission AME-2017-003 concernant l'acquisition d'un VTT - Octroi - RETIRÉ;
 - 4.25 RH – Prolongation d'emploi de M. Majella Potvin – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire sur appel;



4.26 RH – Prolongation d'emploi de M. Normand Roy – Conducteur de camion à la collecte des matières résiduelles temporaire;

5.0 Service de l'aménagement;

5.01 Aménagement – Adoption du règlement # 318-11-16;

5.02 Sauvetage d'urgence – Nomination au comité et changement d'appellation;

5.03 Aménagement - Prolongation du PDZA;

5.04 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 152-17 de la municipalité de Belcourt;

5.05 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 153-17 de la municipalité de Belcourt;

5.06 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 154-17 de la municipalité de Belcourt;

5.07 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 155-17 de la municipalité de Belcourt;

5.08 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 156-17 de la municipalité de Belcourt;

5.09 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 2017-10 de la Ville de Val-d'Or;

6.0 Service de l'environnement;

6.01 Bilan des opérations de collecte et de traitement de matières résiduelles 2006-2016;

6.02 Étude pour la construction d'une plateforme de compostage;

6.03 Étude pour l'optimisation de l'usine de traitement de lixiviat du lieu d'enfouissement technique;

6.04 Demande d'appui de la MRC de la Haute-Yamaska - Modification au Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles

7.0 Rapport d'activité des divers comités;

8.0 Affaires nouvelles;

9.0 Questions du public;

10.0 Levée de la séance.

Adoptée

2.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017

Résolution # 104-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017

Adoptée



2.04 FDT – Adoption des priorités d'intervention 2017-2018

Résolution # 105-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement, en vertu de l'article 9 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, d'adopter les priorités d'intervention 2017-2018 suivantes :

- ◆ Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRC;
- ◆ Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière;
- ◆ Promouvoir et soutenir le développement rural par de l'aide financière à des projets locaux et des projets à l'échelle de la MRC;
- ◆ Appuyer et favoriser des projets structurants locaux, inter-MRC et régionaux visant la croissance et l'amélioration du niveau de vie de la population dans les domaines social, culturel, de la santé, de l'éducation, du récréo-touristique et environnemental;
- ◆ Favoriser la concertation avec les partenaires du territoire afin d'améliorer les pratiques d'attraction, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre et des nouveaux arrivants;
- ◆ Favoriser et soutenir la desserte IHV (internet haute vitesse) et de la téléphonie cellulaire sur le territoire de la MRC.

Adoptée

2.05 Soutien en matière d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier - Demande d'aide financière

Résolution # 106-04-17

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors d'une séance de travail tenue le 18 mars 2015, recevait le représentant de la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de sensibiliser les maires sur la nécessité de créer un comité de sauvetage en milieu isolé (SUMI);

ATTENDU QUE lors de cette séance de travail fut déposé le document intitulé « Organisation des services d'urgence hors du réseau routier » produit par le MSP;

ATTENDU QUE ledit document fait référence à un rapport publié le 28 mars 2013 par le Protecteur du citoyen remettant en question la qualité d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU QUE le document fait également mention de l'implantation d'un mode d'organisation en confiant aux MRC, la responsabilité de développer et de mettre en œuvre un protocole régional d'intervention d'urgence et qu'en contrepartie, le MSP soit mandaté afin de déterminer les coûts desdits services d'intervention et d'élaborer un programme d'aide financière pour les réaliser;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 17 juin 2015, adoptait la résolution # 202-06-15 portant sur la création d'un comité de SUMI;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 21 octobre 2015, adoptait la résolution # 381-10-15 demandant au MSP, une aide financière de 6 000 \$ afin d'assumer les frais liés à la démarche de la mise en place de protocoles avec les divers partenaires appelés à intervenir dans les sauvetages d'urgence en milieu isolé;

ATTENDU QUE le 12 novembre 2015, la MRC recevait un accusé réception à sa résolution # 381-10-15 sans aucune autre suite de la part du MSP;

ATTENDU QUE malgré l'absence de réponse du MSP, le comité de SUMI de la MRC amorce ses travaux en mars 2016 et tiendra 4 séances de travail;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 23 novembre 2016, suite aux recommandations émises par le comité de SUMI, autorise par ses résolutions # 398-11-16, # 399-11-16 et # 400-11-16, l'acquisition de 4 motoneiges, 2 VTT et 4 remorques pour mettre à la disposition des services incendie de son territoire;



ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 15 février 2017, autorise par sa résolution # 046-02-17, l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour mettre à la disposition des services incendie de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 15 février 2017, approuve par ses résolutions # 055-02-17 et # 056-02-17, le Protocole d'intervention du sauvetage en milieu isolé ainsi que l'Entente de prêt d'équipement de la MRC avec ses services incendie;

ATTENDU QUE la MRC, lors d'une conférence de presse tenue le 20 février 2017, rendait publique sa démarche quant au travail réalisé dans la mise en place d'une structure de sauvetage en milieu isolé sur l'ensemble de son territoire ainsi que les protocoles adoptés et les achats d'équipements nécessaires au sauvetage hors-route;

ATTENDU QUE la MRC a déboursé en février 2017, à même ses propres fonds, une somme de 150 000 \$ pour l'achat des équipements nécessaires au sauvetage hors-route sur l'ensemble de son territoire et que ces coûts ne tiennent pas compte de ceux reliés aux travaux du comité du SUMI et des salaires du personnel de la MRC affecté au dossier;

ATTENDU QUE le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, dans son discours sur le budget 2017-2018, prononcé le 28 mars 2017, annonçait la mise en place d'un programme d'aide financière au bénéfice des MRC pour l'achat de matériel destiné au sauvetage hors-route ainsi que pour les démarches de rédaction et de mise en place d'un protocole d'intervention local;

ATTENDU QU'à cette fin, des crédits additionnels de 3,6 millions de dollars en 2017-2018 seront octroyés au MSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement, que suite à l'annonce récente du gouvernement du Québec dans son budget 2017-2018, reconnaisse immédiatement les coûts assumés par la MRC dans le dossier de SUMI et que les normes du programme d'aide financière à venir pour les MRC, tiennent compte des investissements déjà réalisés par la MRC de La Vallée-de-l'Or et lui soient remboursés.

Adoptée

2.06 Programme de partenariat territorial de l'Abitibi-Témiscamingue avec le CALQ – Acceptation des recommandations 2016-2017

Résolution # 107-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'entériner les recommandations contenues au document *Faits saillants et recommandations aux partenaires*, du Conseil des arts et des lettres du Québec, tel que stipulé à l'Entente relative au *Programme de partenariat territorial de l'Abitibi-Témiscamingue*, et que, ledit document, fasse partie intégrante des présentes pour valoir comme si ici au long reproduit.

Adoptée

2.07 Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) – État d'avancement des travaux

Le 6 décembre 2016, le gouvernement du Québec met en place le Fonds de rayonnement des régions (FARR) qui, à terme, « atteindra une enveloppe de 100 millions de dollars pour soutenir la concertation et la réalisation de projets mobilisateurs qui auront des retombées sur le territoire de chacune des régions ». Avec l'avènement du FARR et des sommes allouées pour le développement, les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ont retenu deux priorités supplémentaires.

En s'appuyant sur les priorités dégagées par le Plan quinquennal, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue veut favoriser des choix stratégiques dans les projets proposés. Le FARR constitue un levier pour la mise en œuvre des objectifs du plan quinquennal et l'engagement des partenaires.



Les priorités régionales de développement et les actions à privilégier pour chacune des priorités vont orienter la sélection des projets qui seront financés par le FARR. Le classement des priorités traduit un consensus régional. Ainsi, la priorité de la desserte Internet est unanimement reconnue comme la priorité numéro un.

Six (6) priorités retenues :

1. Favoriser et soutenir la desserte IHV (Internet haute vitesse) et de la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
2. Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
3. Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement de nouveaux arrivants, incluant l'immigration.
4. Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
5. Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
6. Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être des jeunes, des aînés et des familles.

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 FDT - Fonds jeunesse – Coopérative jeunesse de services de Val-d'Or

Résolution # 108-04-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement, suite à la recommandation du Comité de priorisation MRC, d'octroyer une aide financière de 1 000 \$, à la Coopérative jeunesse de services de Val-d'Or visant à promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans et permettant la création d'une entreprise coopérative dans leur milieu, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC

Adoptée

3.02 FDT - Fonds jeunesse – Coopérative jeunesse de services de Malartic

Résolution # 109-04-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement, suite à la recommandation du Comité de priorisation MRC, d'octroyer une aide financière de 1 000 \$, à la Coopérative jeunesse de services de Malartic visant à promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans et permettant la création d'une entreprise coopérative dans leur milieu, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC

Adoptée

3.03 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals – Festival de Blues du Plateau Boréal

Résolution # 110-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement, suite à la recommandation du Comité de priorisation MRC, d'octroyer une aide financière non remboursable de 750 \$, au Festival de Blues du Plateau Boréal afin d'appuyer la tenue de l'édition 2017, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

Adoptée



3.04 FDT - Fonds de soutien aux événements et festivals – Comité organisateur de Dubuisson

Résolution # 111-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement, suite à la recommandation du Comité de priorisation MRC, de ne pas appuyer la demande du Comité organisateur de Dubuisson dans la tenue d'une activité familiale locale de la St-Jean en lien avec les critères d'admissibilité du programme

Adoptée

3.05 PMR – Priorisation des projets 2017-2018

Résolution # 112-04-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accepter les recommandations formulées par le Comité de priorisation du Programme de soutien aux projets en milieu rural (PMR) de la MRCVO à l'égard des projets suivants, le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC.

PROJET	ENDROIT	MONTANT ACCORDÉ
Amélioration des infrastructures et du site du Festival du cheval	Belcourt	10 000 \$
À Kitcisakik, les paroles sèment, les gestes récoltent	Kitcisakik	15 000 \$
Salle culturelle et communautaire	Lac Simon	30 000 \$
Ajout d'un monte-charge	Malartic	20 000 \$
Transformation beauté du Refuge Jeunesse Malartic, notre fierté	Malartic	3 500 \$
Matériel pour récupération des encombrants à l'écocentre de Malartic	Malartic	3 415 \$
Habitation Tournesols au soleil	Malartic	30 000 \$
Aménagement abri fixe, phase 2	Paroisse de Senneterre	20 000 \$
Amélioration des sentiers de la nature, phase 3	Rivière-Héva	15 000 \$
Parc-Intergénérationnel de Rivière-Héva	Rivière-Héva	35 000 \$
L'Histoire de Senneterre par le chemin de fer	Senneterre	2 360 \$
Shouk Mitsouk (bien manger!)	Senneterre	15 000 \$
Aménagement d'un espace locatif dans le bâtiment de la Fabrique St-Paul	Senneterre	40 000 \$
Aménagement du terrain du Club de golf A.C.R.N.	Senneterre	5 000 \$
Tableau de baseball	Senneterre	4 500 \$
Parc BMX et SKATE PARK de Val-Senneville	Val-Senneville	40 000 \$
Consolidation des projets d'aménagement 2014-2018 de Vision Vassan	Vassan	32 000 \$
	Total	320 775 \$

Adoptée



3.06 PADF - Première priorisation 2017-2018

Résolution # 113-04-17

ATTENDU QUE le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) nous garantit un montant de 140 125 \$ pour l'année financière 2017-2018;

ATTENDU QU'un montant annuel minimal de 50 625 \$ doit obligatoirement être réservé pour la Table GIRT et les consultations publiques du PAFI du MFFP;

ATTENDU QU'un montant annuel de 50 000 \$ est réservé pour les travaux forestiers de la MRC à l'intérieur des blocs de lots intramunicipaux;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement, suite à une recommandation du Comité de priorisation MRC, d'approuver une somme de 42 300 \$ au projet d'implantation d'un Centre de Transit Forestier (CTF) à Senneterre.

Projet	Demandeur	Montant accordé total
Implantation d'un Centre de Transit Forestier (CTF) – Senneterre	Corporation de développement économique de Senneterre (CDES)	42 300 \$

Adoptée

3.07 FDT - Programme Mobilisation et diversité – Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Résolution # 114-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement d'approuver une somme annuelle de 65 000 \$ pour les années financières de 2017-2018 et 2018-2019 du FDT de la MRC et d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme Mobilisation et diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, considérant que :

- ◆ La MRC de La Vallée-de-l'Or a déposé une demande dans le cadre de l'appel de priorisation à l'intention des municipalités régionales de comté de l'ensemble du Québec pour se doter d'une stratégie d'attraction de la main-d'œuvre immigrante sur son territoire;
- ◆ Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a approuvé une somme de 130 000 \$ sur une durée de 2 ans dans le cadre du programme correspondant à la proposition et au budget soumis par la MRC et dont une contribution financière d'au minimum 50 % est exigée de la MRC;
- ◆ La MRC de La Vallée-de-l'Or devra élaborer un plan d'actions dans les 90 jours suivant la signature d'un protocole d'entente avec le ministère;
- ◆ La démarche s'inscrit en lien avec la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion (*Ensemble, nous sommes le Québec et sa Stratégie d'action 2016-2021*);
- ◆ La mise en œuvre se réalisera dans un processus de concertation locale avec les partenaires du milieu et toute autre initiative en lien avec le recrutement de la main-d'œuvre.

Le tout en conformité avec la Politique d'aide du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée



3.08 Comité des nouveaux arrivants – Collaboration avec la chaîne TVC9 télévision communautaire de l'Abitibi

Résolution # 115-04-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver une collaboration avec la Chaîne TVC9, considérant que :

- ◆ En mars 2017, la MRC de La Vallée-de-l'Or approuvait sa Politique d'accueil des nouveaux arrivants de la Vallée-de-l'Or;
- ◆ Les grandes orientations de la Politique visent :
 - ⇒ Mettre en valeur la Vallée-de-l'Or et ses municipalités;
 - ⇒ Favoriser la diffusion de l'information pertinente à l'établissement des nouveaux arrivants;
- ◆ La collaboration de TVC9 porte sur la présentation de 13 émissions mettant en lumière la qualité de vie de la MRC, l'accueil des nouveaux arrivants ainsi que leur parcours depuis leur arrivée;
- ◆ L'offre de service de TVC9 ne comporte aucuns frais financiers pour la MRC et que les émissions seront propriété de la MRC par la suite;
- ◆ Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une concertation avec les six municipalités de la MRC dans l'accueil des nouveaux arrivants et dans la mobilisation d'une stratégie d'attraction de la main-d'œuvre.

Adoptée

3.09 Autorisation paiement facture administrative – Recouvrement créance

Résolution # 116-04-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'approuver le paiement d'une facture de 14 371,86 \$ à l'ordre de la SADC Barraute-Senneterre-Quévillon, partenaire et créancier avec la MRC, et couvrant les frais fixes administratifs de l'entreprise Restaurant La Cache des Saveurs de Senneterre pour la période au 31 mars 2017, suite au recouvrement d'une créance financière dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

Adoptée

4.0 SERVICE ADMINISTRATIF

4.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le secrétaire-trésorier mars 2017 (MRC et TNO-Autres)

Dépôt de la liste des chèques émis à l'égard de la MRC & de TNO-Autres pour le mois de mars 2017.

MRC de La Vallée-de-l'Or : 1 135 441,22 \$

Salaires : 254 655,78 \$

TNO-Autres : 21,33 \$

4.02 RF – Adoption du rapport financier annuel du vérificateur comptable au 31 décembre 2016 (MRC et TNO)

Résolution # 117-04-17

ATTENDU QUE le vérificateur comptable a procédé à la vérification des livres comptables pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier enverra à chacune des municipalités, le rapport financier 2016 vérifié par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement de procéder à l'adoption du rapport financier au 31 décembre 2016 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et des territoires non organisés

Adoptée

4.03 RF – Règlements d'emprunt # 212-02-05 et # 216-06-05 – Résolution de concordance

Résolution # 118-04-17

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 095 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
212-02-05	1 562 900 \$
216-06-05	709 100 \$
212-02-05	1 253 900 \$
216-06-05	569 100 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement :

- ◆ Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 095 000 \$;
- ◆ Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 mai 2017;
- ◆ Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
- ◆ Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;
- ◆ Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- ◆ Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
842, 3^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1T1

- ◆ Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 mai et le 3 novembre de chaque année;
- ◆ Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- ◆ Que les obligations soient signées par le préfet et le directeur général. La municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les



obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

4.04 RF – Règlements d'emprunt # 212-02-05 et # 216-06-05 – Résolution de courte échéance

Résolution # 119-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement :

- ♦ Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 095 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 212-02-05 et 216-06-05, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - **cinq (5) ans** (à compter du 3 mai 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 212-02-05 et 216-06-05, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

Adoptée

4.05 RF – Règlements d'emprunt # 212-02-05 et # 216-06-05 – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Résolution # 120-04-17

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 212-02-05 et 216-06-05, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 mai 2017, au montant de 4 095 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,63900	349 000 \$	1,20000 %	2018	2,07312 %
		357 000 \$	1,30000 %	2019	
		364 000 \$	1,40000 %	2020	
		373 000 \$	1,65000 %	2021	
		2 652 000 \$	1,80000 %	2022	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,78260	349 000 \$	1,20000 %	2018	2,07885 %
		357 000 \$	1,30000 %	2019	
		364 000 \$	1,45000 %	2020	
		373 000 \$	1,65000 %	2021	
		2 652 000 \$	1,85000 %	2022	
Mackie Research Capital Corporation	99,27900	349 000 \$	1,10000 %	2018	2,08481 %
		357 000 \$	1,35000 %	2019	
		364 000 \$	1,55000 %	2020	
		373 000 \$	1,75000 %	2021	
		2 652 000 \$	2,00000 %	2022	
Financière Banque Nationale inc.	98,75900	349 000 \$	1,20000 %	2018	2,09268 %
		357 000 \$	1,30000 %	2019	
		364 000 \$	1,50000 %	2020	
		373 000 \$	1,70000 %	2021	
		2 652 000 \$	1,85000 %	2022	



ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement :

- ◆ Que l'émission d'obligations au montant de 4 095 000 \$ de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or soit adjugée à 98,63900;
- ◆ Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- ◆ Que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- ◆ Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- ◆ Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

4.06 RF – Suivi – Renouvellement de l'assurance-groupe au 1^{er} avril 2017

À titre d'information, pour le régime d'Assurance collective des Chambres de Commerce, il y a une augmentation des taux pour le groupe de l'hôtel de ville de 2,5 % et pour le groupe du traitement des matières résiduelles de 3,6 %, ce qui représente bien l'utilisation de l'assurance-groupe par les employés et le vieillissement des groupes d'une année; nous allons donc procéder au renouvellement pour la nouvelle année débutant le 1^{er} avril dernier.

4.07 RM – Appel d'offres ADM-2017-001 concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2017 et 2018 et autres travaux - Octroi

Résolution # 121-04-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accorder le contrat ADM-2017-001 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. concernant les services professionnels pour la vérification des états financiers 2017 et 2018 et autres travaux, au coût de 58 035,00 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents

Adoptée

4.08 RM – Appel d'offres ENV-2017-013 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal - Autorisation

Résolution # 122-04-17

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.09 RH – Congrès de la COMAQ 2017 – Participation M. Christian Riopel

Résolution # 123-04-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser M. Christian Riopel, directeur du service administratif et directeur général adjoint de la MRCVO, à assister au Congrès 2017 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec les 24, 25 et 26 mai 2017 à l'hôtel Sheraton, Laval :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.10 RH – Offre d'emploi 2017-10 – Technicien en foresterie et en gestion du territoire temporaire – Engagement de M. Claude Chamberland

Résolution # 124-04-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à engager M. Claude Chamberland comme technicien en foresterie et en gestion du territoire temporaire du 22 mai au 22 décembre 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.11 RM – Appel d'offres ENV-2017-018 concernant l'acquisition d'un camion à corbeille - Autorisation

Résolution # 125-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition d'un camion à corbeille :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.12 RM – Soumission ADM-2017-013 concernant le filage réseau du 42, place Hammond- Octroi

Résolution # 126-04-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt # 315-10-16 concernant les travaux de rénovation du 42, place Hammond;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'accorder le contrat ADM-2017-013 à TechnoLignes Abitibi inc. concernant le filage réseau du 42, place Hammond, au coût de 18 720,00 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.13 RM – Appel d'offres ADM-2016-007 concernant les travaux de rénovation au 42, place Hammond - Ajouts

Résolution # 127-04-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt # 315-10-16 concernant les travaux de rénovation du 42, place Hammond;

ATTENDU QUE certains éléments ont été découverts seulement une fois les travaux de démolition entamés et que la réalité du chantier a commandé certains changements;



Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de permettre les ajouts suivants au contrat ADM-2016-007, déjà octroyé à Construction Beauchêne, concernant les travaux de rénovation au 42, place Hammond, au coût de 43 544,59 \$ (avant taxes) :

- ◆ Démolition du plafond du sous-sol pour réseau électrique au coût de 13 573,95 \$.
- ◆ Démolition d'une partie des murs conservés pour le réseau électrique au coût de 7 377,43 \$.
- ◆ Remplacement de colonnes existantes (rez-de-chaussée près de l'ancienne voûte) au coût de 3 785,80 \$.
- ◆ Annulation du mobilier intégré local # 003 (aire ouverte au sous-sol) au coût de **- 6 403,04 \$**.
- ◆ Modification de l'équipement électrique au coût de **- 4 300,00 \$**.
- ◆ Ajout de 2 poutres de LVL, mur porteur et doublage des solives (sous-sol) au coût de 3 602,26 \$.
- ◆ Ajout de poutre LVL au grenier au coût de 1 652,64 \$.
- ◆ Ajout de clapets coupe-feu dans la salle mécanique du rez-de-chaussée au coût de 710,57 \$.
- ◆ Refaire les divisions de la salle mécanique # 115 (rez-de-chaussée) au coût de 1 178,01 \$.
- ◆ Mise à niveau des murs extérieurs au coût de 16 937,58 \$.
- ◆ Enlever le papier brique existant au coût de 5 429,39 \$.
- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.14 RM – Soumission ENV-2017-020 concernant le suivi des opérations de l'usine de traitement du lixiviat en 2017 - Octroi

Résolution # 128-04-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-020 à Stantec Experts-conseils ltée concernant les services professionnels pour le suivi des opérations de l'usine de traitement du lixiviat en 2017, au coût de 21 500,00 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.15 COM – Soumission COM-2017-004 concernant l'impression de la publicité soulignant les 10 ans de l'environnement de Val-d'Or - Octroi

Point retiré

4.16 RM – Appel d'offres ENV-2017-002 concernant le transport de copeaux - Octroi

Résolution # 129-04-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'accorder le contrat ENV-2017-012 à Bergeron Maybois concernant le transport de copeaux de bois urbain broyé entre l'environnement et l'usine de Produits forestiers Résolu à Gatineau au coût de 1 600,00 \$ / voyage (avant taxes) pour un maximum de 50 voyages :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.17 RM – Appel d'offres ENV-2017-017 concernant la location d'un chargeur - Autorisation

Résolution # 130-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant la location d'un chargeur :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.18 COM – Soumission COM-2017-004 concernant la publication d'une publicité soulignant les 10 ans de l'enviroparc de Val-d'Or - Octroi

Résolution # 131-04-17

ATTENDU QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fond général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement résolu d'accorder le contrat COM-2017-004 à Médias Transcontinental pour la publication de la publicité au coût de 904,00 \$ (avant taxes) :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.19 RM – Appel d'offres FOR-2017-003 concernant la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux de la MRCVO - Autorisation

Résolution # 132-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant la réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux de la MRCVO :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.20 RM – Appel d'offres FOR-2017-004 concernant la réalisation du scarifiage et du reboisement de la MRCVO - Autorisation

Résolution # 133-04-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation concernant la réalisation du scarifiage et du reboisement de la MRCVO :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.21 RH – Offre d'emploi 2017-07 – Préposé à l'écocentre de Malartic régulier à temps partiel – Engagement de M. Sandor Mendi

Résolution # 134-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à engager M. Sandor Mendi comme préposé à l'écocentre de Malartic régulier à temps partiel à partir du 8 mai 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



4.22 RH – Offre d'emploi 2017-09 – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire – Engagement de M. Yvon Gaulin

Résolution # 135-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à engager M. Yvon Gaulin comme préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire d'avril à octobre 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.23 RH – Offre d'emploi 2017-08 – Conducteur de transroulier temporaire à temps partiel – Engagement de M. Jean-Pierre Lemoine

Résolution # 136-04-17

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à engager M. Jean-Pierre Lemoine comme conducteur de transroulier temporaire à temps partiel d'avril à octobre 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.24 RM – Soumission AME-2017-003 concernant l'acquisition d'un VTT - Octroi

Point retiré

4.25 RH – Prolongation d'emploi de M. Majella Potvin – Préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire sur appel

Résolution # 137-04-17

Il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à prolonger le contrat de M. Majella Potvin, préposé à l'écocentre de Val-d'Or temporaire sur appel jusqu'au 15 septembre 2017:

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

4.26 RH – Prolongation d'emploi de M. Normand Roy – Conducteur de camion à la collecte des matières résiduelles temporaire

Résolution # 138-04-17

Il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à prolonger le contrat de M. Normand Roy, conducteur de camion à la collecte des matières résiduelles temporaire sur appel au port d'attache de Val-d'Or jusqu'au 28 avril 2017 :

- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



5.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

5.01 Aménagement – Adoption du règlement # 318-11-16

Résolution # 139-04-17

ATTENDU QUE conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'un document sur la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, doit accompagner le règlement modificateur du schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'adopter le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC # 318-11-16 avec le document sur la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme.

Adoptée

5.02 Sauvetage d'urgence – Nomination au comité et changement d'appellation

Résolution # 140-04-17

ATTENDU QUE la MRC a mis en place un comité sur le comité d'urgence en milieu isolé (SUMI) en 2016 et qu'il est actuellement composé des membres suivants :

- ◆ M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre;
- ◆ M. Pierre Corbeil, maire de la ville de Val-d'Or;
- ◆ M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic et président du comité;
- ◆ M. Réjean Guay, maire de la municipalité de Rivière-Héva;
- ◆ M. Louis Brisson, directeur du service incendie de la ville de Malartic;
- ◆ M. Maurice Mercier, directeur du service incendie de la municipalité de Rivière-Héva;
- ◆ M. Marcel Marcotte, directeur adjoint du service incendie de la ville de Senneterre;
- ◆ M. Jean-Pierre Tenhave, directeur du service incendie de la ville de Val-d'Or.

ATTENDU QUE qu'il a toujours été souhaité que la composition du comité puisse évoluer en fonction de l'avancement du dossier de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

ATTENDU QU'un protocole de sauvetage s'applique sur le territoire de la MRCVO depuis le 1^{er} mars 2017 et qu'il est pertinent d'ajouter de nouveaux membres, soit ceux qui sont directement impliqués dans le dossier;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer le comité de sauvetage afin de préciser son territoire d'application;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Maurice Matte et résolu unanimement de renommer le comité de sauvetage par le nom suivant : « Comité de sauvetage d'urgence en milieu isolé de la MRC de La Vallée-de-l'Or » et d'utiliser aussi cette appellation dans le protocole actuellement en vigueur. D'ajouter les membres suivants ou leur substitut au comité de sauvetage :

- ◆ M. André Vézeau, Ambulance Abitémis;
- ◆ M. Serge St-Pierre, Ambulance Senneterre;
- ◆ M. Marc St-Pierre, Ambulance Val-d'Or;
- ◆ Mme Danielle Guimond, ministère de la Sécurité publique;
- ◆ Mme Caroline Bettez, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée



5.03 Aménagement - Prolongation du PDZA

Résolution # 141-04-17

ATTENDU QU'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles;

ATTENDU QUE le MAPAQ a accepté de financer l'élaboration de notre PDZA pour un montant de 40 000,00 \$ pour une période de 18 mois, et ce, à partir du 2 octobre 2015, soit à la signature de la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE l'élaboration du PDZA est présentement en cours mais qu'un délai est requis afin de mener à terme le dossier d'ici l'hiver prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement d'autoriser M. Pierre Corbeil, préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or à signer l'addenda à la convention d'aide financière du PDZA avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la date limite au 28 février 2018.

Adoptée

5.04 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 152-17 de la municipalité de Belcourt

Résolution # 142-04-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement # 111-08 adoptant le plan d'urbanisme afin d'effectuer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement portant principalement sur l'ajout des îlots déstructurés en zone agricole et sur de nouvelles normes minimales de lotissement;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 152-17 de la municipalité de Belcourt.

Adoptée

5.05 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 153-17 de la municipalité de Belcourt

Résolution # 143-04-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement # 111-08 adoptant le plan d'urbanisme afin d'effectuer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement portant principalement sur l'ajout des îlots déstructurés en zone agricole et sur de nouvelles normes minimales de lotissement;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 153-17 de la municipalité de Belcourt.

Adoptée



5.06 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 154-17 de la municipalité de Belcourt

Résolution # 144-04-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement # 116-08 adoptant le règlement sur l'émission des permis et certificats afin d'effectuer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement portant principalement sur des dispositions spécifiques aux secteurs agroforestiers ou aux îlots déstructurés en zone agricole;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 154-17 de la municipalité de Belcourt.

Adoptée

5.07 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 155-17 de la municipalité de Belcourt

Résolution # 145-04-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement # 112-08 adoptant le règlement de zonage afin d'effectuer des modifications générales sur divers aspects dont, entre autres, les matériaux de revêtement extérieur interdits sur les murs, sur les normes d'implantation par zone et sur les bâtiments secondaires;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 155-17 de la municipalité de Belcourt.

Adoptée

5.08 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 156-17 de la municipalité de Belcourt

Résolution # 146-04-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement # 113-08 adoptant le règlement de lotissement afin d'effectuer certaines modifications, entre autres, la modification des normes minimales de lotissement;

ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Guay et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 156-17 de la municipalité de Belcourt.

Adoptée

5.09 Avis de conformité de la MRC – Règlement # 2017-10 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 147-04-17

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'abroger les premier et second projets de règlement 2016-39 et d'amender les annexes A et D du règlement de zonage # 2014-14 et, à des fins de concordance, le règlement # 2014-13 adoptant le plan d'urbanisme, dans le but d'abroger la zone 600-Ha, de modifier les limites des zones 359-P, 601-P, 603-Rec et 657-Ia, de créer les nouvelles zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc et d'établir les classes d'usages qui seront autorisées dans ces nouvelles zones ainsi que les normes d'implantation qui leur seront applicables;



ATTENDU QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du SAD ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Carol Nolet et résolu unanimement d'approuver un avis de conformité à l'égard du règlement # 2017-10 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

6.0 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

6.01 Bilan des opérations de collecte et de traitement de matières résiduelles 2006-2016

Point de discussion seulement

6.02 Étude pour la construction d'une plateforme de compostage

Point de discussion seulement

6.03 Étude pour l'optimisation de l'usine de traitement de lixiviat du lieu d'enfouissement technique

Point de discussion seulement

6.04 Demande d'appui de la MRC de la Haute-Yamaska - Modification au Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles

Résolution # 148-04-17

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska demande un appui à sa résolution #2017-03-103 - Modification au Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or sera elle-même pénalisée suite aux modifications apportées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QU'en 2010, la MRC de La Vallée-de-l'Or a réalisé une étude sur la construction d'une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques générées sur son territoire;

ATTENDU QU'en 2013, le centre de tri Sani-Tri desservant la MRC de La Vallée-de-l'Or ainsi que la majorité des municipalités de la région a fermé ses portes et que la MRC de La Vallée-de-l'Or a travaillé activement à un projet d'implantation d'un centre de tri régional pour combler au manque laissé par la disparition de Sani-Tri;

ATTENDU QU'en 2016, la MRC de La Vallée-de-l'Or a réalisé une étude sur l'implantation d'une usine de biométhanisation pour le traitement des matières organiques générées sur son territoire;

ATTENDU QU'en 2016, la MRC de La Vallée-de-l'Or a réalisé une mise à jour de l'étude sur la construction d'une plateforme de compostage réalisé en 2010;

ATTENDU QU'en 2016, la MRC de La Vallée-de-l'Or a également réalisé une étude pour l'optimisation de son usine de traitement du lixiviat en prévision de la construction d'une plateforme de compostage ou de l'implantation d'une usine de biométhanisation;

ATTENDU QUE les mesures mises de l'avant dans le plan révisé de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Vallée-de-l'Or vise l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MDDELCC;



ATTENDU QUE le nombre d'unités d'occupation à desservir retenu comme critère par le MDDELCC, soit les huit (8) logements et moins, peut représenter une difficulté pour certains milieux municipaux, les empêchant ainsi de satisfaire le critère; en effet, la desserte des immeubles de six (6) logements et plus étant habituellement envisagée dans une deuxième phase d'implantation de la collecte des matières organiques, soit lorsque l'entièreté des immeubles de cinq (5) logements et moins est desservie, car collecter les immeubles de plus de six (6) logements est plus exigeant et contraignant pour les résultats escomptés;

ATTENDU QUE la pénalité encourue par la MRC de La Vallée-de-l'Or n'aura donc pas l'effet motivateur recherché par le MDDELCC mais qu'elle sera plutôt néfaste sur le budget de son Service de l'environnement en réduisant ainsi les moyens financiers à sa disposition pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MDDELCC;

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or :

- ◆ Appuie la résolution # 2017-03-103 présentée par la MRC de la Haute-Yamaska;
- ◆ Dénonce la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et demande au MDDELCC de revoir ses incitatifs à la gestion des matières organiques afin de tenir compte des efforts considérables déployés par la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la gestion de ses matières résiduelles;
- ◆ Déploire au MDDELCC que les municipalités sont d'autant plus pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données de 2016 n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, amputant le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévenues avant la préparation des budgets 2017;
- ◆ Porte à l'attention du MDDELCC que le nombre d'unités d'occupation à desservir retenu comme critère, soit les huit (8) logements et moins, peut représenter une difficulté pour certains milieux municipaux, les empêchant ainsi de satisfaire le critère.
- ◆ Transmette une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, à RECYC-QUÉBEC, au député de l'Assemblée nationale Guy Bourgeois qui représente notre circonscription ainsi qu'au ministre Luc Blanchette, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- ◆ Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.0 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DIVERS COMITÉS

Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC, tenue le 1^{er} février 2017.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

9.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public



10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 149-04-17

Il est proposé par Mme Sylvie Hébert et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance du 19 avril 2017, à compter de 10 h 25.

Adoptée

Pierre Corbeil
Préfet

Louis Bourget
Directeur général et
secrétaire-trésorier